

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 07 MAI 2015	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 07 MAI 2015	N° d'enregistrement F05215 P0029
---	--	--

1. Intitulé du projet

RD 121 - Remplacement de l'ouvrage hydraulique et élargissement des accotements au lieu-dit
"le Buisson Jean-Roux", sur la commune de SAINT-PIERRE-DES-NIDS

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6 d	Réaménagement d'une route départementale sur une longueur de 600 m.
7d	Pont d'une longueur de 20 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Remplacement d'un ouvrage hydraulique en maçonnerie et béton de 0.90 m x 2.10 m sur le ruisseau de "l'Écure" et allongement de 9.00 m par une buse de diamètre 1 500 mm, Élargissement à 4.50 m de large des accotements où le remblais est supérieur à 2.00 m, Dégagement de visibilité sur 2 virages.

4.2 Objectifs du projet

Sécuriser cette section de 600 m de longueur, la route départementale n° 121 par :

- le remplacement de l'ouvrage hydraulique en maçonnerie et béton sur le ruisseau de "l'Écure" dont les tympanes menacent de s'écrouler, et son allongement de 9.00 m par une buse de 1 500 mm, pour élargir les accotements.
- l'élargissement à 4.50 m des accotements, dont le remblai est important (> à 4.00 m).
- le dégagement de visibilité sur 4 virages serrés dont les rayons sont inférieurs à 200 m, et donc, la distance de visibilité en courbe est très inférieure aux prescriptions du guide de l'ARP (Aménagement des Routes Principales).
- facilité l'entretien des talus de remblais par la création d'un chemin accessible aux engins motorisés en pied de talus.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux de remplacement et allongement de l'OH seront réalisés hors circulation. travaux dans le cours d'eau à sec, par mise en place de batardeaux, et pompage.

Les travaux de déblaiement des dégagements de visibilité des virages, et élargissement des accotements par remblaiement avec les matériaux de déblais, seront réalisés sous alternat de la circulation.

Délai prévisible des travaux: 2 mois, ils s'effectueront sur plusieurs phases :

- phase 1 : l'ouvrage hydraulique
- phase 2 : les dégagements de visibilité

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'entretien de la route départementale et ses dépendances est assuré par les services techniques du Conseil départemental.

Un chemin d'entretien accessible aux engins motorisés sera créé en pied du remblai important au nord.

Le trafic moyen journalier actuel sur la RD 121 est de 1 675 véhicules/jour, dont 160 PL/j, soit 9,6%.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau est en cours d'instruction par les services compétents.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure d'examen au "cas par cas" pour l'aménagement de routes inférieures à 3 km, et de pont d'une longueur inférieure à 100 m.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
RD 121:	
- Longueur:	600 m
- Largeur actuelle:	6.00 m
- Largeur projetée:	6.00 m
- Surface de l'assiette actuelle:	7 300 m ²
- Surface de l'assiette projetée:	11 800 m ²
Ouvrage hydraulique maçonnerie actuel:	voûte 0.90 m x 2.1 m x 11 m
Ouvrage hydraulique projeté, buse diamètre:	1 500 mm x 20 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "le Buisson Jean-Roux"
53370 SAINT-PIERRE-DES-NIDS

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 7 ' 41 " 736 Lat. 48 ° 23 ' 20 " 4108

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 0 ° 7 ' 57 " 1872 Lat. 48 ° 23 ' 18 " 0528

Point d'arrivée : Long. 0 ° 7 ' 25 " 554 Lat. 48 ° 23 ' 22 " 1274

Communes traversées :

SAINT-PIERRE-DES-NIDS

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Route existante, et lit du ruisseau "l'Écure".
Extension dans haie bocagère, et prairie naturelle.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune possède un PLU approuvé en octobre 2004.
Les terrains nécessaires au projet se situent en zone A (agricole) du PLU, terrains majoritairement utilisés par l'agriculture.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le parc régional Normandie-Maine (FR8000026).
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic pédologique de recherche de zone humide a été effectué par un BE spécialisé selon l'arrêté du 01/10/2009, en février 2015. En annexe est joint le rapport d'études. 500 m ² de zones humides détruites seront restaurées à proximité.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ: - 1,5 km, du site des Alpes Mancelles (FR5200646) - 4 km, du site du bocage de la forêt de Multonne et de la corniche de Pail,(FR520640) et (FR5212012)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux issus des déblais seront réutilisés en remblaiement pour l'élargissement des accotements.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques matériaux (env. 100 T.) de carrières locales seront utilisés pour le le remblaiement de l'ouvrage hydraulique.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet est constituée d'environ 250 m de longueur de haies champêtres composées de noisetiers, saules,...et majoritairement haies composées de ronces, fougères,.... Les talus des remblais seront végétalisés avec des essences locales, noisetier, châtaigner, saule, genêt,....
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ, 4 500 m ² de prairie naturelle seront nécessaires au projet.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic de la RD 121 n'est pas augmenté.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Engins de compactage lors du remblaiement de l'ouvrage.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Surface imperméabilisée actuelle n'est pas augmentée. Les eaux de la chaussée ruisselleront sur les accotements élargis, contribuant à améliorer la dépollution des eaux. Il ne sera pas créé de fossés dans les zones humides, afin de ne pas les assécher.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux terreux issus des déblais seront réemployés en remblaiement des accotements.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La surface agricole impactée est de faible importance, inférieure à 0,50 ha.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>En référence aux articles 4.4.1 et 5.2, veuillez trouver ci-joint le dossier "Etude d'incidences sur l'eau et les milieux aquatiques", en cours d'instruction par les services compétents.</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Parigne sur Braye

le,

6 Juin 2015

Signature

*Pour le Président et par délégation :
le Chef de l'Agence technique départementale Nord,*

Patrick CHAUVIN